



Charte d'investissement socialement responsable

2026



relyens.eu

GROUPE MUTUALISTE EUROPÉEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES

NOTRE APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Une politique d'exclusion au service d'une mission d'intérêt général

Investir au service de notre mission
Agir en faveur de la durabilité

01

Une politique d'investissement engagée

- Une politique d'exclusion au service de notre mission
- Une stratégie d'engagement spécifique
- Une politique de vote conforme à nos valeurs

02

L'évaluation extra-financière au cœur de notre gestion

- Le monitoring des indicateurs ESG & Climat de notre portefeuille
- Le suivi de nos investissements durables

03

Une démarche pilotée et partagée

- L'investissement responsable au cœur de notre gouvernance
- La transparence de notre gestion et de notre communication récompensée

Investir au service de notre mission



En tant qu'Entreprise à mission et investisseur engagé, Relyens est convaincu de l'impact positif des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses décisions d'investissement. C'est pourquoi le groupe a choisi d'aligner les intérêts économiques avec sa raison d'être - *Agir et innover, aux côtés de celles et ceux qui œuvrent à l'intérêt général, pour construire un monde de confiance* – tout en s'assurant de la performance financière mais également extra-financière de son portefeuille d'investissement.

En tant que groupe mutualiste, Relyens a également la responsabilité d'accompagner l'ensemble des parties prenantes, et notamment ses clients et sociétaires, les acteurs du soin et des territoires en Europe, dans la transition de leur modèle environnemental et sociétal.

En ce sens, le groupe affirme sa stratégie d'investissement socialement responsable pour ancrer les notions de « durabilité » et de « responsabilité » sur l'ensemble des classes d'actifs. Celle-ci permet de favoriser l'innovation et l'expertise, d'encourager le développement et le partage des bonnes pratiques, de participer à la création de valeur avec ses clients et sociétaires.

Une approche renforcée par notre adhésion en 2021 aux **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI – Principles for Responsible Investment)** qui est formalisée à travers cette charte. Ce n'est que le début d'une démarche de long terme qui permettra à la fois d'améliorer durablement l'impact de Relyens sur son environnement mais aussi d'encourager des pratiques plus responsables au sein de son écosystème.

Agir en faveur de la durabilité

ALIGNEMENT AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de s'inscrire dans une démarche de progrès et en cohérence avec ses valeurs, Relyens a décidé d'aligner sa politique d'investissement sur différents Objectifs de Développement Durable (ODD) parmi les 17 définis par les Nations Unies et leurs États membres.

Cet engagement vise à relever des défis mondiaux à portée sociale et environnementale que sont les inégalités et l'accès à la santé pour tous, tout en permettant la transition écologique et énergétique à horizon 2030.



PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE

Au travers de ses activités, Relyens donne **accès à des services de santé essentiels et de qualité**. Dans un contexte de restriction de la dépense publique, le groupe contribue au développement et à l'amélioration des établissements sanitaires et médico-sociaux, et soutient durablement les acteurs de ce secteur dans leurs projets de transformation. Par ailleurs, le groupe **investit dans des sociétés innovantes** du domaine médical dont les produits développés permettent de répondre à des besoins médicaux encore non couverts tout en contribuant à l'amélioration de la qualité et l'accessibilité des soins.



PROMOUVOIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ENCOURAGER UNE CONSOMMATION RESPONSABLE



En investissant dans des fonds dédiés, Relyens participe activement au **développement des énergies vertes et décarbonées**, contribuant à une économie plus responsable.

Relyens a renforcé ses investissements en infrastructures durables, avec une priorisation sur la transition écologique, en finançant notamment des projets photovoltaïques, éoliens, de stockage de batterie, de mobilité durable et d'efficience énergétique. Dans le cadre de sa **politique de gestion immobilière**, Relyens favorise l'efficience énergétique en monitorant le **management de l'énergie et de décarbonation de ses bâtiments tertiaires**. Le groupe réalise aussi régulièrement des audits et des investissements en faveur de la rénovation énergétique, et a fait le choix de ne souscrire que des contrats « énergie verte », tout en veillant à une **gestion responsable de l'énergie, de l'eau et des déchets**.



BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE ET ENCOURAGER L'INNOVATION

Relyens accompagne la **révolution du numérique** ainsi que le **développement de technologies de rupture avec un focus important sur la recherche médicale**. Les investissements du groupe permettent également d'apporter des solutions de prévention et pilotage des **risques technologiques, risques médicaux ou liés aux ressources humaines**, œuvrant ainsi au service de l'intérêt général et au bénéfice des sociétaires du secteur du soin et des territoires.



PARTICIPER À LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES

Relyens agit pour réduire les inégalités sociales et territoriales, notamment en soutenant des projets qui favorisent un **accès équitable aux soins et aux services** essentiels pour tous.

Le groupe contribue à la **cohésion sociale** en finançant les opérateurs publics de santé en France et les PME innovantes du secteur médical, mais aussi en participant au développement de l'**économie sociale et solidaire** aux côtés d'acteurs territoriaux engagés. Cette ambition se traduit également à travers une **politique immobilière guidée par des principes de responsabilité, d'équité et d'accès**.

Relyens veille à ce que la gestion de son patrimoine favorise la **mixité des publics accueillis et la réduction des inégalités sociales et territoriales** en offrant des lieux de **vie inclusifs et durables**, accessibles au plus grand nombre.



FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES SOIENT OUVERTES À TOUS, SÛRES, RÉSILIENTES ET DURABLES

Relyens met l'accent sur la **qualité de vie**, en imaginant une urbanisation **diffrérente**, en incluant le **bien-être au cœur des préoccupations immobilières**, mais aussi en privilégiant des **projets de réhabilitation**, ou encore en soutenant les **collectivités territoriales**.

Cette conduite est animée par la prise de conscience que la neutralité carbone et l'engagement sociétal des entreprises sont devenus des impératifs auxquels l'immobilier doit répondre immédiatement.



PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Relyens s'engage en faveur de la transition écologique de ses clients. Le groupe apporte aux collectivités son soutien pour financer des projets attenants au changement climatique : rénovation et construction de bâtiments efficents, gestion des déchets, traitement de l'eau, transport propre. Relyens sensibilise également ses principaux bénéficiaires publics (hôpitaliers et collectivités territoriales) aux problématiques ESG. Par ailleurs, Relyens accorde une part importante de ses financements obligataires à des émissions labellisées « green » ainsi qu'à la sélection de fonds dédiés à la décarbonation.



REFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE DES PARTENARIATS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conscient que la réalisation des ODD ne sera possible qu'au travers de la **mobilisation des acteurs de la société civile, du secteur privé et public**, Relyens développe des relations étroites avec les organisations professionnelles contribuant au partage de bonnes pratiques. En complément des PRI, Relyens est également membre de l'**Association française des investisseurs institutionnels (Af2i)** et participe à la commission durable qui promeut les principes de l'investissement responsable. Enfin, Relyens est membre de l'**Observatoire de l'Immobilier Durable (OID)** dont la finalité est de promouvoir et accompagner la transition écologique et énergétique du secteur immobilier, contribuant ainsi au développement d'outils de benchmark pour améliorer la performance environnementale et sociale de son portefeuille immobilier. De manière globale, Relyens s'engage proactivement en faveur de la durabilité à travers sa participation à des conférences et événements autour de l'investissement durable et à impact. L'accompagnement par des prestataires reconnus sur les sujets ESG & Climat permet au groupe de renforcer son expertise au bénéfice du développement durable.

NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ

Dans le cadre de sa démarche durable, Relyens s'engage au-delà de l'application des ODD et souhaite également déployer un plan de transition et une trajectoire de décarbonation en lien avec le Pacte vert pour l'Europe et la Directive CSRD. Ce plan de décarbonation sera aligné aux objectifs de neutralité carbone à horizon 2050 définis par les Accords de Paris. Ces deux objectifs sont nécessaires pour limiter la hausse à +1,5°C (maximum 2°C) d'ici 2100 par rapport à la référence de l'ère préindustrielle. Cette hausse est le maximum acceptable pour protéger le climat, les écosystèmes et les populations.

Conscient de son impact au travers de ses investissements sur le climat mais également sur l'environnement de manière générale, Relyens souhaite également intégrer le sujet de la protection de la biodiversité dans sa politique et ses pratiques d'investissement. En effet, la biodiversité est de plus en plus menacée par le dérèglement climatique et d'autres pressions externes telles que l'artificialisation des milieux naturels ou encore leur pollution comme identifiés par l'IPBES. Or, la biodiversité joue un rôle essentiel dans la lutte contre le dérèglement climatique car elle participe à la résilience des écosystèmes. Il s'agit aussi d'un pilier de notre économie car elle soutient de nombreuses industries (forestière, agricole, halieutique, etc.). En 2026, en lien avec le constat de l'importance de ce thème, le groupe Relyens prévoit d'élaborer sa première charte en faveur du respect de la biodiversité.

01. UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ENGAGÉE

Une politique d'exclusion au service d'une mission d'intérêt général

Son activité et sa mission d'intérêt général amènent le groupe à exclure des investissements qui pourraient s'avérer contraires à ses valeurs. Relyens renforce régulièrement sa politique d'exclusion fondée sur 4 principaux critères : les exclusions sectorielles, le niveau de controverses, le score ESG et des aspects géopolitiques. **La mise en place de ces critères s'applique à chaque nouvel investissement et sera progressivement étendue à l'ensemble de notre portefeuille historique.** Un critère ne respectant pas notre politique est suffisant pour entraîner l'exclusion d'un investissement envisagé. En cas de dépassement de ces critères, une validation interne est requise auprès de deux Dirigeants Effectifs.

INVESTISSEMENTS COTÉS

Depuis 2024, Relyens a renforcé significativement sa politique d'exclusion concernant ses investissements cotés, selon des critères ESG. Pour cela, le groupe s'est doté de nouvelles bases de données ESG & Climat.

Exclusions sectorielles

Dans un premier temps, Relyens a souhaité renforcer sa politique d'exclusion en limitant l'exposition à certains secteurs dont les externalités sont jugées négatives d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. L'objectif est de progressivement renforcer sa politique d'exclusion en cohérence avec ses convictions.

En tant qu'assureur engagé du risque médical, le groupe a choisi de renforcer ses exclusions afin de respecter ses engagements en faveur du domaine de la santé, **en excluant tout nouvel investissement dans les entreprises impliquées dans la production de tabac et d'alcool.** S'agissant des acteurs de la distribution et de la vente, l'exclusion s'applique lorsque **les revenus issus de ces activités représentent plus de 5 % du chiffre d'affaires.**

En tant qu'Entreprise à mission, la durabilité s'inscrit au cœur de la stratégie d'investissement du groupe ; de fait, il souhaite accompagner la transition vers une économie décarbonée tout en favorisant le respect de la biodiversité. L'ambition est donc de freiner le recours aux énergies fossiles en limitant les investissements dans ce secteur :

- **Pétrole, gaz et gaz de schiste (extraction et forage) :** investissement possible si moins de 5% du chiffre d'affaires sont réalisés dans ce secteur. Il est prévu une sortie progressive mais complète de tout investissement dans les entreprises du secteur du pétrole & gaz d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde ;
- **Charbon thermique (extraction et forage) : aucun nouvel investissement n'est autorisé dans ce secteur.**

Le filtre sectoriel concernant **les énergies fossiles** ne s'applique pas aux **obligations vertes**. Ces instruments sont soumis à une analyse interne au cas par cas et peuvent être admis dès lors que les projets financés accompagnent la décarbonation.

Concernant l'industrie **agro-agricole et agrochimique**, le groupe souhaite limiter son exposition aux activités qui pourraient nuire à la préservation de la biodiversité, à savoir que l'investissement n'est possible que si moins de 5 % du chiffre d'affaires sont réalisés dans les secteurs suivants :

- **Huile de palme** (production) ;
- **Produits agro-chimiques et pesticides** (production).

En complément, en adéquation avec ses valeurs, le groupe a choisi d'exclure :

- **Les armes controversées** (mines anti personnel, bombes à sous-munitions, armes biologiques¹; armes chimiques type phosphore) telles que définies par les Conventions d'Ottawa et d'Oslo². Aucun investissement dans ce secteur n'est autorisé ;
- **Les crypto-monnaies**, comprenant les actifs ou sociétés exerçant une activité significative liée aux crypto-monnaies (minage, plateformes d'échange, ou spéculation sur actifs numériques), compte tenu de l'absence de cadre réglementaire stable ;
- **Les matières premières**, lorsque l'investissement a une vocation purement spéculative sur les matières premières physiques (énergies fossiles, métaux, denrées agricoles, etc.), afin de limiter les impacts négatifs sur les marchés agricoles et environnementaux ;
- **Le divertissement pour adultes**, couvrant les entreprises impliquées dans la production de contenus à caractère sexuel explicité. Pour les acteurs de la diffusion, de la distribution ou de la commercialisation, l'exclusion s'applique lorsque les revenus issus de ces activités représentent plus de 5 % du chiffre d'affaires.

Exclusions normatives géopolitiques

Relyens tient compte du contexte institutionnel et exclut les entreprises ou les États sur la base d'aspects géopolitiques.

- **Concernant les entreprises :** Relyens exclut de ses portefeuilles tout investissement réalisé avec une entreprise dont le siège social est situé dans un pays non-membre de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), conformément à son exigence de transparence, de stabilité et de respect des standards internationaux. Relyens réaffirme sa volonté d'orienter ses investissements vers des acteurs responsables, et alignés avec ses valeurs.
- **Concernant les souverains et assimilés :** Relyens est par ailleurs attentif aux caractéristiques du pays dans lequel il souhaite investir. La sélection des investissements s'appuie sur l'appréciation faite par l'organisme Freedom House concernant la classification du pays en fonction de l'accès des populations aux droits politiques et aux libertés civiles. Le groupe exclut également tout achat ou vente d'actifs avec les pays considérés comme « Non Free » et « Partly Free ». Cette approche vise à garantir que les placements réalisés s'inscrivent dans un contexte politique et réglementaire solide, en cohérence avec les valeurs et la responsabilité du groupe.

¹ La France est signataire depuis 1975 de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques (CABT) et depuis 1993 de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC), s'engageant à prohiber le développement, la production, le stockage et l'usage de ces armes.

² Les conventions d'Ottawa et d'Oslo ont été ratifiées, puis transposées en droit français respectivement par la Loi n° 98-564 du 8 juillet 1998 et la Loi n° 2010-819 du 20 juillet 2010.

Niveau de controverse

En complément, l'analyse du niveau de controverse s'applique dorénavant au portefeuille d'actifs. En accord avec sa politique d'exclusion, le niveau de controverse maximum acceptable pour tout nouvel investissement ne doit pas dépasser une évaluation jugée importante ou sévère.

Scoring ESG

Enfin, le dernier critère d'exclusion retenu correspond au score de risque ESG. Le groupe a décidé d'exclure les niveaux de risque élevé. Ainsi, la borne haute définie par Relyens correspond à un risque «moyen» et ce seuil s'applique à tout nouvel investissement.

La mise en œuvre de ces critères reste conditionnée à la disponibilité et à la couverture des données extra-financières fournies par les data providers³.

INVESTISSEMENTS NON COTÉS

Les actifs non cotés, incluant la poche immobilière composée des immeubles détenus en direct et des fonds immobiliers, ainsi que les fonds d'investissement en capital, les dettes privées, les infrastructures et les participations non cotées détenues en direct, font également l'objet de critères d'exclusion pour tout nouvel investissement. Leur analyse est menée au cas par cas par l'équipe d'investissement, qui s'engage à aligner au mieux chaque investissement avec la politique d'exclusion, en tenant compte des données disponibles.

Exclusions sectorielles

S'agissant des actifs non cotés, Relyens fait ses meilleurs efforts pour respecter les critères d'exclusion appliqués aux actifs cotés. Une due diligence ESG est systématiquement menée à l'entrée, sur la base des référentiels ESG qui permettent d'évaluer la performance extra-financière de la société de gestion ainsi que celle du véhicule d'investissement. Relyens, en tant que propriétaire direct de ses immeubles,

applique ces critères à travers une vigilance portée sur l'usage des immeubles détenus et les activités exercées par les locataires.

Exclusions normatives géopolitiques

Pour les actifs non cotés, Relyens privilégie les investissements situés dans les pays membres de l'OCDE.

Les fonds d'investissement présentant une exposition significative à des pays non-membres sont écartés au-delà d'un seuil validé en interne. S'agissant des immeubles détenus en direct, Relyens n'acquiert pas d'immeubles situés dans des pays non-membres de l'OCDE.

Niveau de controverse

Le niveau de controverse est également examiné afin d'identifier tout risque potentiel lié à des pratiques non conformes aux engagements du groupe. Cette approche garantit la cohérence de l'ensemble du portefeuille non coté avec les engagements de Relyens.

Scoring ESG

Concernant les actifs non cotés, l'analyse de nouveaux investissements est établie sur la base d'une notation fondée sur des référentiels internes permettant d'évaluer la performance environnementale, sociale et de gouvernance des actifs sous-jacents.

CONTREPARTIES

Le département investissement évalue également les contreparties (intermédiaires, courtiers, prestataires, banques et sociétés de gestion) dans leurs pratiques sur les aspects ESG & Climat, ainsi que leur niveau de controverse. Le groupe veille également à ce que le siège social de la contrepartie soit situé dans un pays membre de l'OCDE. Ces critères ESG & Climat sont intégrés dans la prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats ou peuvent conduire à des arbitrages sur les investissements existants.

Une stratégie d'engagement spécifique

En tant que signataire des PRI, Relyens s'engage notamment à respecter le principe n°2, à savoir d'intégrer les questions ESG dans sa stratégie d'investissement et ses pratiques. Ainsi, l'engagement du groupe prend diverses formes auprès de ses participations :

- l'exercice des droits d'actionnaires par le vote lors des assemblées générales (cf paragraphe suivant),
- une politique de due diligence financière et extra-financière,
- un dialogue constructif avec les sociétés et ses contreparties.

De manière individuelle, Relyens engage des sociétés issues de son portefeuille actions sur la thématique environnementale et participe à une initiative collaborative regroupant différents investisseurs sur l'engagement obligataire.

En résumé, la démarche d'engagement vise l'ensemble des acteurs financés par notre politique d'investissement, appartenant ou non à l'écosystème en lien avec le secteur de la santé ou les acteurs territoriaux. Cette approche permet *in fine* d'améliorer les pratiques des sociétés sur les thématiques ESG, en cohérence avec la mission d'intérêt général que le groupe s'est fixée.

Dans un objectif d'impact positif, Relyens collabore avec des prestataires experts pour déployer une politique d'engagement qui viendrait challenger plusieurs sociétés du portefeuille coté sur des thématiques environnementales.

Une politique de vote conforme aux valeurs du groupe

La politique de vote du groupe est fondée sur différents principes érigés en fonction de la nature des résolutions soumises aux actionnaires.

Un volet spécifique de cette politique de vote est dédié aux actifs cotés, ses principes étant de privilégier les enjeux ESG de long terme ainsi que d'encourager la transition écologique. L'accent est également mis sur la transparence financière et extra-financière concernant les comptes ainsi que la rémunération des dirigeants.

La gouvernance est aussi évoquée avec un équilibre nécessaire du Conseil d'administration ou encore le respect des droits des actionnaires.

Concernant la partie non cotée (dette privée, fonds d'investissement, etc.), une politique de vote plus adaptée a été établie pour cette classe d'actifs, s'appuyant notamment sur la mise en place d'un dialogue constructif, la participation systématique au vote ou encore le suivi de la stratégie ESG des fonds.

Cette politique de vote détaillée est mise en ligne publiquement depuis 2024. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

³ Certaines sociétés cotées peuvent ne pas être couvertes par ces bases de données, ce qui peut limiter l'application complète de ces critères en fonction des cas.

02. L'ÉVALUATION EXTRA-FINANCIÈRE AU CŒUR DE NOTRE GESTION

Le monitoring des indicateurs ESG & Climat

Dans le cadre de sa gestion des actifs cotés (obligations et actions) et non cotés (poche immobilière, composée des immeubles détenus en direct et des fonds immobiliers, fonds d'investissements en capital, dettes privées ou infrastructures ainsi que les participations non cotées détenues en direct), Relyens prend en compte les critères ESG & Climat dans ses décisions de gestion, Relyens s'assure d'un suivi sur les indicateurs suivants :

- **Données ESG** : bénéficier d'une vision à 360° du portefeuille au regard de la prise en compte des enjeux ESG sur les lignes détenues ;
- **Données Climat** :
 - **Taxonomie** : permettre d'identifier la part des activités durables telles que définies par la taxonomie ;
 - **Température** : analyser l'exposition aux grands enjeux environnementaux et calculer la trajectoire d'alignement sur des scénarios climatiques ;
 - **Biodiversité** : mesurer l'impact des actifs du portefeuille de Relyens sur les écosystèmes ;
 - **Émissions Carbone** : évaluer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) émanant des trois principales catégories - Scopes 1, 2 et 3.

Relyens établit un bilan carbone spécifique à ses portefeuilles d'investissement, afin de compléter le dispositif de suivi climat. Ce bilan vise à quantifier l'empreinte carbone totale associée aux actifs détenus (cotés, non cotés et immobiliers). En complément, l'évaluation de l'intensité carbone du portefeuille offre par la suite l'opportunité de positionner le groupe dans une démarche de transition et de décarbonation.

Relyens s'attache également à améliorer les méthodologies et moyens alloués à sa stratégie ESG & Climat pour maintenir une couverture importante du portefeuille. Afin d'enrichir cette démarche, le groupe peut également s'appuyer sur des prestataires externes spécialisés et des fournisseurs de données extra-financières reconnus.

Ces partenaires apportent une expertise technique et méthodologique, permettant d'assurer la fiabilité, la comparabilité et la mise à jour continue des indicateurs ESG & Climat. Leur contribution renforce la capacité du groupe à analyser ses portefeuilles sous différents angles et à disposer d'une vision consolidée de la performance extra-financière de l'ensemble de ses actifs.

Volonté de renforcer les investissements durables

Pour justifier de sa stratégie d'investissement responsable, dans la continuité de sa politique d'exclusion, du suivi de ses indicateurs ESG & Climat et de son engagement, Relyens pilote et renforce la part de ses investissements durables au sein de son portefeuille.

Cette ambition s'inscrit dans une logique de cohérence globale entre les valeurs du groupe, et les exigences du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation). Pour concrétiser cet engagement, Relyens déploie plusieurs stratégies d'investissement responsable selon les classes d'actifs. D'une part, le groupe accentue ses investissements dans les fonds de transition écologique, incluant la dette infrastructure, les obligations vertes, les fonds à impact et les projets d'accompagnement des collectivités dans leur adaptation au changement climatique. D'autre part, le groupe veille à renforcer la durabilité de son parc immobilier à travers des démarches de valorisation, de certification et de réhabilitation, privilégiant les actions d'amélioration énergétique et environnementale de ses actifs.

Le suivi de la performance durable est assuré à travers une analyse régulière de l'exposition du portefeuille aux investissements durables, distinguant les actifs à portée environnementale de ceux à dimension sociétale.

Les investissements contribuant à l'amélioration environnementale :

- Les investissements labélisés Green et Resilience
- Les fonds article 8 ou 9 avec une majorité d'investissements favorisant un objectif environnemental
- Les fonds article 8 ou 9 qui peuvent également inclure une thèse d'investissement ciblant la biodiversité
- Les immeubles à haute performance environnementale, notamment reconnus par une certification ou une labellisation (BREEAM, BBC, etc.)

Les investissements contribuant aux enjeux sociétaux :

- Les obligations et prêts aux hôpitaux
- Les obligations labellisées Sustainable ou Social
- Les fonds finançant les collectivités locales publiques
- Les fonds article 8 ou 9 avec une majorité d'investissements favorisant un objectif sociétal permettant notamment d'améliorer l'accès aux soins et leur qualité
- Les immeubles dont la destination, la situation locative ou le mode d'exploitation favorisent l'intérêt général, le bien-être collectif ou la qualité de vie (résidences gérées avec services, EHPAD, hôtels pour patients, démembrément social, ESS, etc.)

Enfin, Relyens s'engage à poursuivre l'augmentation de la part d'investissements durables au sein du portefeuille pour qu'elle soit au minimum de 35 % avec un objectif de dépasser 40 %.

03. UNE DÉMARCHE PILOTÉE ET PARTAGÉE

L'investissement responsable au cœur de la gouvernance du groupe

La politique d'investissement socialement responsable s'inscrit pleinement dans la gouvernance du groupe.

- **Gouvernance non-exécutive :** le Conseil d'administration ainsi que son Comité financier ont la charge d'approuver la politique d'investissement socialement responsable ainsi que de contrôler sa mise en œuvre. Le Comité financier du Conseil d'administration est composé de trois administrateurs au moins et de personnes qualifiées si le Conseil d'administration le juge nécessaire.
- **Gouvernance exécutive :** le Comité Placements, les Dirigeants Effectifs et le département des Investissements.

Le **Comité Placements** est l'organe opérationnel de la politique d'investissement socialement responsable, qui a pour mission d'instruire et de permettre la prise des décisions significatives de manière éclairée et dans le respect du principe des quatre yeux. Il coordonne la mise en œuvre de la charte de gestion financière et de celle des investissements socialement responsables. Il pilote et suit notamment l'intégration des risques financiers en matière de durabilité. Le Comité Placements contrôle la gestion opérationnelle des placements et a également la charge de valider les décisions de nouvel investissement et le suivi du portefeuille dans le respect de la présente charte.

En l'absence de rémunération variable des Dirigeants Effectifs, les critères ESG ne sont pas pris en compte dans la politique de rémunération les concernant.

Une transparence en termes de gestion et de communication récompensée



Les **Couronnes**
L'AGEFI

En 2025, Relyens obtient à nouveau le Label Transparency, délivré par le média L'AGEFI lors de la cérémonie des Couronnes. Un label qui récompense les investisseurs institutionnels (caisses de retraite, instituts de prévoyance, assureurs, mutuelles, fondations et entreprises) pour l'adoption de bonnes pratiques en matière de communication et de gestion financière ainsi que dans divers autres domaines. En 2025, Relyens obtient le prix de la meilleure initiative en matière d'immobilier, qui récompense sa stratégie d'investissement responsable et son engagement à transformer durablement les territoires.

Avec la volonté d'être toujours plus transparent dans son information extra-financière, Relyens publie annuellement un Rapport Article 29 de la Loi Énergie Climat. Publié sur le site officiel du groupe et accessible au public à partir du [lien suivant](#), ce rapport est envoyé à tous les contributeurs (sociétés de gestion, contreparties...) accompagné de leur scoring ESG & Climat personnalisé, afin de leur donner la possibilité d'améliorer leurs performances futures.



Siège social

18, rue Édouard Rochet
69372 Lyon Cedex 08 - France
Tél : +33 (0)4 72 75 50 25

relyens.eu
in 



Anticiper aujourd'hui pour protéger demain.

Chez Relyens, nous sommes bien plus qu'Assureur, nous sommes Risk Manager. Piloter, prévenir les risques et les assurer, c'est notre engagement pour protéger plus efficacement les acteurs du soin et des territoires, en Europe. À leurs côtés, nous agissons et innovons en faveur d'un service d'intérêt général toujours plus sûr, pour tous.

Relyens Mutual Insurance

Siège social : 18 rue Edouard Rochet - 69372 LYON Cedex 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)4 72 75 50 25 - www.relyens.eu

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes - Entreprise régie par le code des assurances - 779 860 881 RCS Lyon
Organisme de formation professionnelle déclaré sous le n° 82690051369 auprès du Préfet de région.
N°TVA Intracommunautaire : FR 79779860881

**relyens**
GROUPE MUTUALISTE EUROPÉEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES